

---

## REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 12 novembre 2024

---

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre à 20H15, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal de Parigné sur Braye, sous la présidence de M. DOYEN, Maire.

<b>Nombre de membres afférents au CM</b>	<b>: 15</b>		
<b>En exercice</b>	<b>: 14</b>	<b>Date d'affichage</b>	<b>: 05 novembre 2024</b>
<b>Qui ont pris part</b>	<b>: 13</b>	<b>Date de convocation</b>	<b>: 05 novembre 2024</b>

**Présents :** M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, M. NEEL Julien, M. FAUCON Jérémy, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GESLIN Dominique, Mme Yolande BETTON, Mme PICHARD Ludivine, Mme GARNIER-MONSALLIER Annie et M. GUESDON Bertrand.

**Absente excusée :** Mme HELARD Émilienne.

**Secrétaire de Séance :** M. Bertrand GUESDON a été nommé secrétaire de séance.

---

### APPROBATION COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

---

*Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 octobre 2024, celui-ci est approuvé à l'unanimité par tous les membres du Conseil Municipal.*

---

### DÉCHETS - Convention de soutien avec CITEO pour la lutte contre les objets diffus abandonnés

---

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5221-1 relatif à la coopération intercommunale,

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56,

VU l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

VU l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux

sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement.

La convention propose une indemnisation à la commune à hauteur de 0.90€ par 836 habitants (chiffres transmis et imposés par l'INSEE) par an soit un montant de 752.40 € à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2025.

*Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :*

*Article 1<sup>er</sup> : La Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO est approuvée.*

*Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé, à signer, par voie dématérialisée, la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus CITEO pour la période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2025.*

*Considérant l'intérêt que présente la Commune de Parigné-sur-Braye pour la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par CITEO, il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite Convention avec CITEO.*

---

## EAU-ASSAINISSEMENT : TRANSFERT DE COMPÉTENCE

---

Monsieur le Maire présente les derniers échanges du comité de pilotage au sujet de la compétence eau et assainissement. Une synthèse des options a été présentée aux élus pour affiner leur choix avec différents scénarios. Monsieur le Maire précise qu'il appartient aux conseils municipaux de se positionner sur les hypothèses de transfert de compétence.

Dans le cas où le transfert aurait finalement lieu au 1er janvier 2026, il y a un enjeu pour Mayenne Communauté à être pleinement opérationnelle et se laisser la possibilité de mettre en œuvre quelconque des scénarios et variantes étudiées en collaboration avec le cabinet IREEDD.

**- Actuellement, pour la compétence eau :**

7 conseils syndicaux (Anxure et Perche, Grazay, Commer, COMAVA, Avaloires, Le Horps, Fontaine Rouillée), ainsi que les 10 conseils municipaux des communes qui n'adhèrent pas à un syndicat et exercent la compétence (Martigné-sur-Mayenne, Saint-Georges-Buttavent, Mayenne, Parigné-sur-Braye, Aron, Saint-Fraimbault, La Chapelle au Riboul, Montreuil-Poulay, Champéon et Charchigné).

**- Actuellement, pour la compétence assainissement collectif :**

29 communes n'adhèrent pas à un syndicat et doivent se positionner, ainsi que le conseil syndical de la Fontaine Rouillée pour 4 communes.

*Après débat et réflexion, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (que la loi soit modifiée ou non) de transférer la compétence eau et assainissement au 01 janvier 2026.*

*Le conseil Municipal a décidé à la majorité de transférer la compétence eau selon le scénario 1 avec la proposition de variantes V4.*

- *Vote : Pour 11      abstentions 02      Contre 00*

*Le Conseil Municipal s'est également prononcé favorablement et à l'unanimité pour le scénario de base avec la proposition de variante V3 pour le transfert de compétence assainissement collectif à compter du 01 janvier 2026.*

---

### DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL N°3

---

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une décision modificative du budget doit être prise afin d'abonder le chapitre 012 en fonctionnement pour les dépenses de personnel exceptionnelles et un ajustement pour l'intégration des frais d'études au chapitre 041. Il convient de prendre la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre/Article/Compte	Dépenses	Recettes	Article/Compte	Dépenses	Recettes
023	-10 000 €		021		-10 000€
012- 6411	5000 €		21 - 2111	-10 000 €	
012- 6413	3500 €		203 - 041		417.60 €
012- 6417	1500 €		2131- 041	417.60	
<b>Total DM fonctionnement</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>Total DM investissement</b>	<b>-9582.40 €</b>	<b>-9582.40 €</b>

*Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°3 du budget communal.*

---

### Présentation des devis de matériel informatique et réseau

---

Un travail de recherche sur la mise en réseau et un état des lieux des systèmes informatiques présents à la mairie a été effectué par Julien NEEL et Yolande BETTON.

Ce travail résulte à la présentation du comparatif des différents devis pour le prochain budget :

# Comparatif devis

## 1. solutions réseau poste maître

	Tic	Touiller	Solutions informatique	CONTY
Poste Maître	639	670	1260	
NAS				
Frais de livraison	39			
Installation	500	750	469	630
Routeur	139			

1317	1420	1729	630
------	------	------	-----

## 2. solution cloud

Abonnement utilisateur		155	155	par an
Paramétrage		150	95	
Paramétrage SharePoint		850	350	
Sauvegarde externe MICROSOFT		60	60	par an
Paramétrage sauvegarde		322	250	

0	1537	910	730
---	------	-----	-----

## 3. Matériel

Portable HP PRO BOOK 460		780		
Dell inspiron	639			
Dell vostro	510			
HP pro book				990
Ordinateur fixe				880

## 4. Antivirus

		90		165	Par an
--	--	----	--	-----	--------

## 5. Contrat d'assistance

Assistance annuelle 5H		475			Par an
Pack sérénité avec antivirus			2592		Par an
Assistance annuelle à distance				477	Par an

Après débat, les devis Solutions informatiques et TIC (seulement pour le matériel) n'ont pas été retenus par l'ensemble du Conseil Municipal.

Il est demandé à Julien et Yolande de parfaire les deux devis (Groupe TOUILLET et Ets CONTY) avec une mise en concurrence pour les mêmes solutions techniques :

- Solution CLOUD (avec 2 utilisateurs)
- Comparatif PC portable (matériel) et/ou 1 PC fixe
- Frais d'installation
- Antivirus
- Paramétrage
- Sauvegarde et son paramétrage
- Contrat d'assistance
- Changement d'adresse électronique (conforme à la loi RGPD)

Les devis seront présentés lors d'une prochaine séance avec tous ces nouveaux éléments ciblés.

---

## Lieu et pose du clou des sentiers du Mont-Saint-michel

---

Les travaux de la mairie étant terminés, Monsieur le Maire souhaite installer le clou matérialisant les sentiers de randonnées du Mont-Saint-Michel.

*Après débat et réflexion, les Élus décident d'installer le clou sur un bloc de granit devant la mairie avec la flèche en direction de Saint-Georges-Buttavent.*

---

## Préparation du spectacle de Noël

---

Le spectacle de Noël aura lieu **le samedi 14 décembre 2024 à 20h00 à l'Église Saint Cenery**. Le concert gospel de la **chorale MADIBA** a été retenu et sera gratuit

**Affiche :** L'affiche sera corrigée par Julien, la diffusion et la promotion (Ouest Franc et Courrier de la Mayenne) sera faite à l'issue vers le 20 novembre (affiche pour la commune, administrés (distribuées par les agents techniques), commerce, école...)

**Organisation :** Le repas sera offert à tous les membres de la chorale. A l'issue du concert, il sera proposé comme les années précédentes des douceurs de Noël.

---

## Rétrocession des voiries dans le DP communal du lotissement des Lauriers

---

Nous avons reçu un courrier de M. Patrice CHEVALLIER, gérant de la SARL SODIM en date du 15 octobre 2024. Monsieur le Maire souhaite vous faire part de l'intention de terminer les travaux de voirie et de mise en place de l'éclairage public pour le printemps 2025.

A l'issue des travaux de finition, il souhaiterait à la demande des premiers propriétaires résidant dans le lotissement, la rétrocession des voiries du lotissement des Lauriers dans le domaine public communal.

***Le Conseil Municipal comprend cette demande mais fait le constat que le lotissement n'est pas terminé et qu'il reste encore 15 parcelles disponibles.***

*Le Conseil émet donc un avis défavorable pour la rétrocession des voiries du lotissement des Lauriers dans le domaine public communal. Il se montre cependant favorable pour la mise en place de l'éclairage public pour la sécurité des administrés (en protégeant les futurs lampadaires).*

---

## QUESTIONS DIVERSES

---

- Les dates des prochains conseils municipaux seront fixées à la prochaine séance.
- Il est signalé que la porte de la salle d'entrée de la salle communale doit être ajustée. M. Le Maire indique qu'il se charge de contacter le prestataire (entreprise LANCELIN de Louverné) pour effectuer ces travaux.
- **Remise de chèque Repas solidarité :**  
Le chèque d'un montant de 1200 € sera remis **le jeudi 28 novembre 2024 à 19h00** dans la salle de conseil municipal en présence de son président et des membres de l'association invités. Les journalistes locaux seront présents ainsi que les responsables d'association de la commune.
- **Enquête Publique La Guilbardière (fin le 30/10/2024) :**  
Les conclusions du rapport d'EP seront présentées lors de la prochaine séance.
- **Suite de demande de subvention CD53 :**  
Accord du soutien financier par le CD 53 pour un montant de 3 635.53 € pour l'aménagement la piste cyclo-piétonne en agglomération. Ce montant sera versé fin novembre 2024 à la commune et il est demandé en contrepartie d'apposer un panneau pour la promotion de l'aménagement des mobilités douces et du soutien financier du CD53.

*Fin de séance : 23h20*

M. DOYEN		Mme FOUILLET		Mme BETTON	
M. NEEL		Mme GOUGEON		M. HIGNET	
M. GESLIN		Mme HELARD	Excusée	M. FAUCON	
M. GUESDON		Mme CHANGEON		Mme GARNIER – MONSALLIER	
Mme PICHARD		M. LEVÊQUE			